Image not found or type unknown

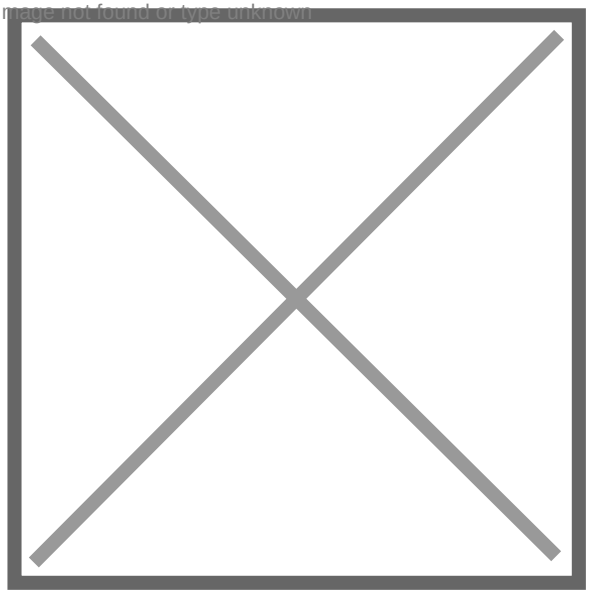

Impossibilité de payer forfait mobile étant étudiante

Par **Zoug4**, le **24/03/2009** à **15:10**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année et j'ai souscris à un forfait mobile orange.
J'aurais aimé savoir si dans mon cas : étudiante non boursière, orange avait le droit de me laisser prendre un abonnement sans me demander mes ressources financières, car je n'en ai aucune et même si je suis non boursière mes parents ont vraiment du mal à joindre les deux bouts tous les mois.(comme bon nombre d'entre nous en ce moment!!!)
Ainsi aprés une facture impayée, orange m'a directement résiliée ma ligne et m'a demandé de régler 700 euros (somme grandement augmentée!!! qui aurait du s'étaler sur encore 1 an) et ils m'ont mis en recouvrement chez un huissier car je leur ai dis que je ne pouvais pas régler cette somme tout de suite (somme qui d'ailleurs ne s'élévait plus qu'à 400 euros si je la réglais sur le champs!!!)
J'ai donc contacté l'huissier et je dois rembourser 50 euros par mois (je voulais 30 euros mais ils n'ont pas voulus)
Alors j'aimerais savoir si je peux faire quoi que se soit pour réduire cette somme ou encore si je suis dans mes droits en disant qu'étant étudiante sans revenus orange n'aurait pas du me vendre cette ligne ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **frog**, le **24/03/2009** à **15:20**

[citation]je suis dans mes droits en disant qu'étant étudiante sans revenus orange n'aurait pas du me vendre cette ligne [/citation]
Certes, l'assistanat et l'infantilisation sont à la mode, mais il ne faut pas exagérer...

Par **Zoug4**, le **24/03/2009** à **16:20**

Merci de m'avoir répondu, je voulais juste savoir si je pouvais user de mes droits s'il y en avait pour ce genre de cas.

Pourquoi ne pas profiter de la société pendant que tant de personnes en abuse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés